

Consultation publique portant sur le plan de développement de l'Aéroport de Montréal-Saint-Hubert-Longueuil:

**«ON NE PEUT PARLER DE DÉVELOPPEMENT, EN 2022,
SANS QUE CELUI-CI PRÉSENTE UN CARACTÈRE DURABLE,
CE QUI IMPLIQUE QUE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
SOIT PRISE EN COMPTE!»**

- STÉPHANE BERGERON

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 27 mai 2022 – C'est le 26 mai dernier que le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, a comparu devant les commissaires dans le cadre de la consultation publique organisée par la nouvelle administration municipale de Longueuil dirigée par la mairesse, Mme Catherine Fournier, et le député de Longueuil—Saint-Hubert, M. Denis Trudel, au sujet du plan de développement de l'Aéroport Montréal—Saint-Hubert—Longueuil dévoilé, il y a quelques mois, par le gestionnaire aéroportuaire, DASH-L.

«Les activités actuelles de l'Aéroport de Montréal—Saint-Hubert—Longueuil faisant déjà l'objet de certaines récriminations dans la population de la circonscription fédérale de Montarville – récriminations dont DASH-L a toujours semblé faire bien peu de cas – le plan de développement dévoilé par l'administration aéroportuaire n'a pas manqué de susciter un certain nombre de réserves, voire une vive opposition... DASH-L doit donc comprendre que son plan de développement n'a absolument aucun avenir si les populations environnantes ne sont pas dans le coup. Dans cet esprit, DASH-L doit faire preuve de transparence dans ses processus de prise de décision, en informant et en consultant convenablement la population avant de procéder au moindre changement significatif, notamment en ce qui concerne le trafic de gros porteurs», de déclarer d'entrée de jeu M. Bergeron.

«En conséquence, j'ai soumis plusieurs recommandations afin de s'assurer que les activités aéroportuaires et, plus particulièrement, le plan de développement dévoilé par DASH-L en 2021, s'inscrivent dans une perspectives de développement durable, dont l'acceptabilité sociale constitue l'un des principes fondamentaux. Ces recommandations portent, entre autres, sur la mise en place de mesures visant la réduction de la pollution sonore, dont le déploiement, dans cet esprit, de procédures de décollage et d'atterrissage adaptées, le fait de privilégier, autant que faire se peut, les vols en haute altitude, l'imposition d'un moratoire sur les vols de nuit et l'adoption d'horaires de vols tenant compte de la bruyance des appareils, des besoins des passagers et de la quiétude des populations environnantes, une gouvernance plus représentative, transparente et imputable, une gestion plus efficace des plaintes, ainsi que la prise en compte des effets de l'étalement urbain et de la circulation», de conclure Stéphane Bergeron.

Notons que le mémoire déposé par le député fédéral de Montarville, dans le cadre de ces consultations publiques, est disponible sur: <https://www.stephanebergeron.net>.

-30-

Source: Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca

☎ 450 922-BLOC (2562)